Image not found or type unknown

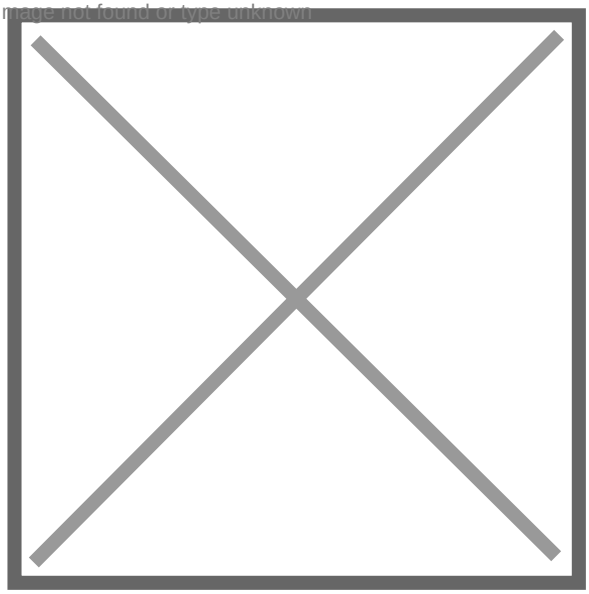

Allocation pour le logement

Par **mymytop09**, le **07/02/2010** à **22:42**

Bonjour,

Tout d'abord, merci d'avance pour vos réponses.

Je suis sans emploi depuis le 30 Octobre 2008 et je touche l'Aide au Retour à l'Emploi depuis cette même date.

Je loue un appartement depuis Janvier 2008 dont le loyer s'élève à 220€.

Je viens de prendre conscience que j'avais droit aux APL mais je n'en ai jamais fait la demande.

Mes questions sont;" **Pourrais-je faire une demande d'aide dès maintenant?" " La CAF me versera t-elle un montant équivalent aux allocations que j'aurai du percevoir dès mon entrée dans le logement?"**

Dans l'attente d'une réponse

Chaleureusement

Par **Marion2**, le **07/02/2010** à **22:50**

Bonsoir,

Faites votre demande au plus tôt, mais vous ne pourrez pas récupérer tous les arriérés.
Les alloc APL sont versées à partir du 2ème mois d'occupation du logement. En cas de dépôt tardif de la demande, seule une rétroactivité de 3 mois est versée par la CAF.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés